

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS  
N° 202-2022**

**OBJET : LOCATION DE LA SALLE CHEMINEE**

**Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Védas**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu l'alinéa 5 de la délibération n°2020-56 du 13 juillet 2020 donnant délégation au Maire conformément aux textes susvisés,
- Vu la décision municipale n°D83-2021 du 11 juillet 2021 fixant les tarifs de locations des salles municipales,

**CONSIDERANT**

- La demande de location de la salle de la Cheminée par Monsieur Sekkou BOUHERA, pour le 30 juillet 2022.

**DECIDE**

- De louer la salle Cheminée à M. Sekkou BOUHERA le 30/07/2022 pour un montant total de 120€.
- M. le Directeur Général des Services de la Commune de Saint-Jean-de-Védas est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Jean-de-Védas  
Le 08 juillet 2022

Le Maire,  
François Rio

